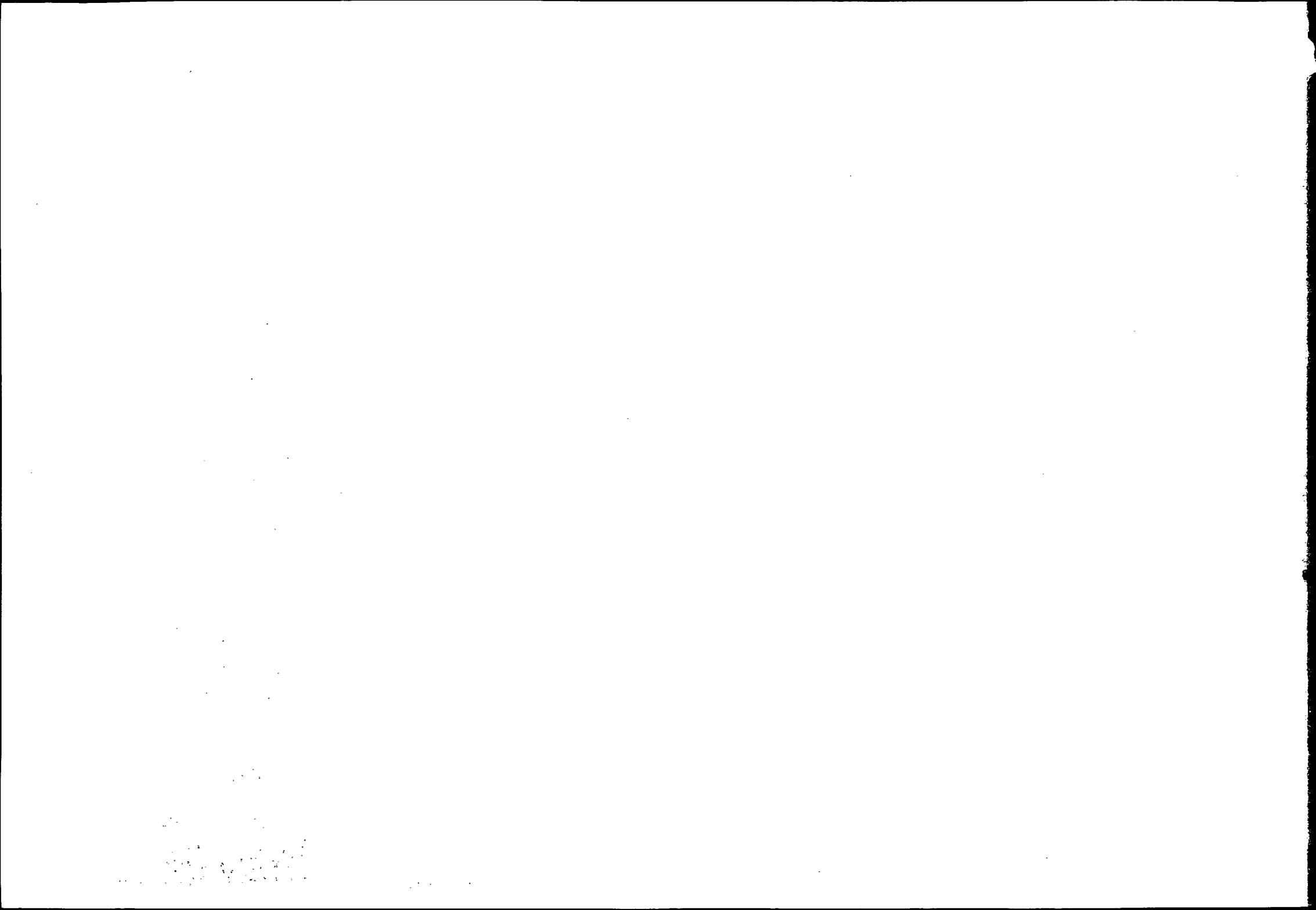


MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DEPARTEMENT DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS

LES TRANSPORTS SCOLAIRES **— Année scolaire 1978-1979 —**



NOTE AU LECTEUR

Le Département des Statistiques des transports a lancé, pour l'année scolaire 1978-1979, un nouveau système de recueil de données statistiques en matière de transports scolaires. Ce sont les principaux résultats de cette enquête qui sont présentés ici.

Cette enquête concerne le transport scolaire sur « circuits spéciaux » et sur « lignes régulières ».

Les circuits spéciaux sont réservés aux élèves et soumis à autorisation préalable.

Les services réguliers sont des services de transport public utilisés par tous les voyageurs.

Ces deux types de transport sont réglementés par le décret n° 73-462 du 4 mai 1973. Ils sont soumis à la coordination des transports et à la réglementation sur le financement de l'Etat (Décret n° 69-520 du 31 mai 1969).

SOURCES

Les différentes composantes de l'information en matière de transports scolaires sont recueillies à partir de documents existant au sein des services extérieurs de chaque administration.

1. Décision préfectorale de création d'un service.
2. Contrat de transport d'élèves passé entre l'organisateur et l'exécutant d'un service, selon le contrat type de l'arrêté du 12 juin 1973.
3. La décision d'agrément ministériel, conformément au décret n° 69-520 du 31 mai 1969.

COLLECTE

En vue d'une saisie informatique, trois types de fiches sont collectées par le département des statistiques des transports.

- Les fiches « A » qui reprennent certaines informations contenues dans les contrats. A raison d'une fiche par « circuit » ou par « lot de circuits », elles constituent la partie la plus importante de la collecte.
- Une fiche « B » qui regroupe l'ensemble des données concernant les lignes régulières.
- Une fiche « C » qui est une fiche récapitulative.

Ces fiches sont établies par les D.D.E. et les préfetures de chaque département.

CHAMP DE L'ENQUETE

Paris excepté, tous les départements de la France métropolitaine sont interrogés.

Cette enquête concerne tous les circuits desservant des établissements de l'Education, de l'Agriculture et de la Santé.

Pour les lignes régulières, sont recensés : tous les transporteurs publics, toutes les lignes inscrites à un plan de transport ou intérieures à un périmètre de transport urbain, ainsi que tous les élèves subventionnés.

RESULTATS

Circuits spéciaux :

Sur les 95 départements interrogés, 6 départements n'ont pas pu être exploités. Il s'agit du Finistère, de la Meurthe-et-Moselle, du Nord, de l'Orne, de la Sarthe et de la Haute-Vienne.

Les chiffres publiés ici ne concernent donc que 89 départements.

Toutefois, nous indiquons entre parenthèses, à côté des principaux résultats, une valeur estimée pour l'ensemble des départements.

Lignes régulières :

Sept départements n'ont pas pu être exploités. Il s'agit de la Loire, de la Meurthe-et-Moselle, du Nord, des Pyrénées-Atlantiques, des Yvelines, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Les résultats manquants ont été estimés.

A - LES CIRCUITS SPECIAUX (Année scolaire 1978-1979)

Nombre de circuits

30 117

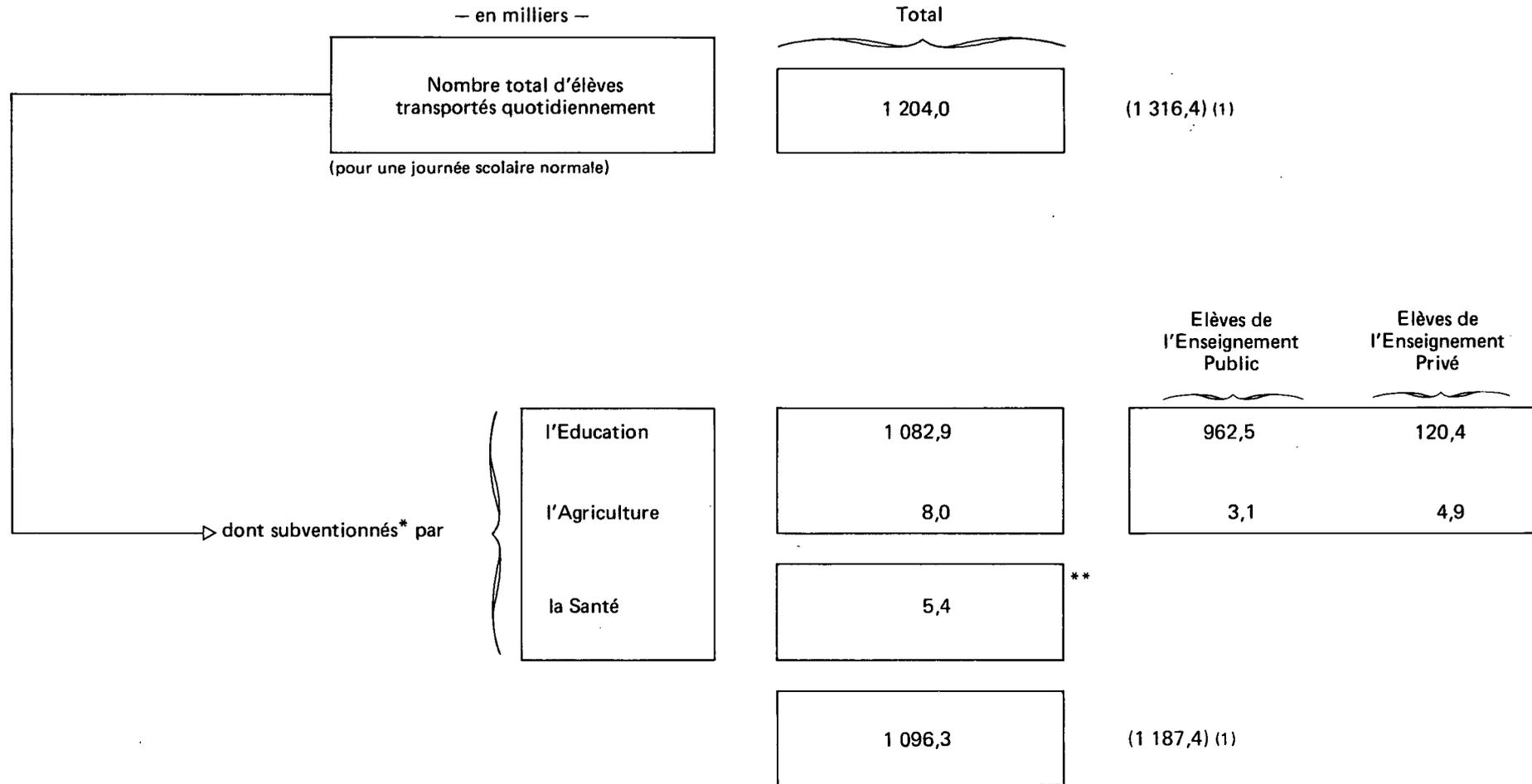
(32 819) (1)

Nombre moyen de jours de
fonctionnement d'un circuit

182,3

(1) Valeur estimée du nombre de circuits spéciaux dans 95 départements de la France métropolitaine (Paris excepté).

NOMBRE D'ÉLÈVES TRANSPORTÉS QUOTIDIENNEMENT



(1) Valeurs estimées.

* Il s'agit ici des élèves bénéficiant de la subvention d'Etat. Celle-ci est fixée à 65 % au maximum des dépenses de fonctionnement du circuit.

** Il s'agit là principalement d'enfants handicapés fréquentant des Instituts Médicaux Spécialisés relevant du Ministère de la Santé. Ils sont pris en charge à 100 % par l'Etat.

**REPARTITION DU NOMBRE D'ÉLÈVES TRANSPORTÉS
SUIVANT LES DIFFÉRENTS TYPES
DE VÉHICULES UTILISÉS**

	Nombre d'élèves transportés quotidiennement (en milliers) <small>(pour une journée scolaire normale)</small>		Nombre d'élèves transportés sur une année scolaire (en milliers)
Taxis ou V.P.	44,4		7 745,0
Ambulances	0,5		76,5
Autocars de - 20 places	38,6		6 775,5
Autocars de + 20 places	1 120,5		200 199,0
TOTAL	1 204,0	(1 316,4) (1)	214 796,0
			(234 848) (1)
DONT { Cars spécialement aménagés pour enfants	36,7		6 545,9
{ Cars spécialement aménagés pour handicapés	0,8		137,2

(1) Valeurs estimées.

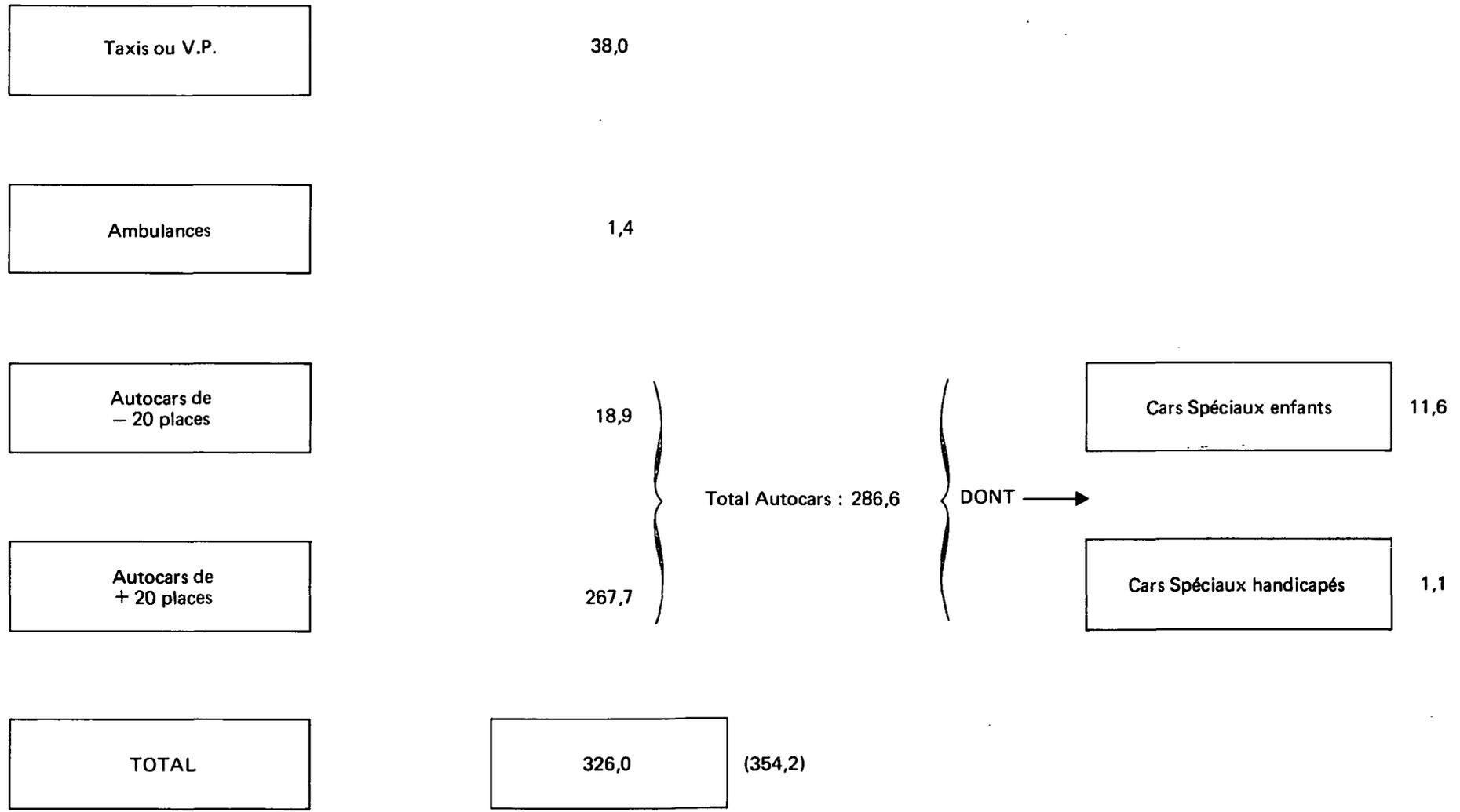
DISTANCE PARCOURUE SUR UN CIRCUIT – DISTANCE TOTALE PARCOURUE

	Total	En charge	A vide
en km			
Distance journalière moyenne parcourue sur un circuit	59,3	41,4	17,9
en km			
Distance annuelle moyenne parcourue sur un circuit	10 824	7 554	3 270
en millions de kms			
Distance totale parcourue pendant l'année scolaire	326,0	227,5	98,5
	(354,2) (1)		

(1) Valeurs estimées.

REPARTITION DE LA DISTANCE TOTALE PARCOURUE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANT LES DIFFERENTS TYPES DE VEHICULES UTILISES

Distance totale parcourue (en millions de km)



**REPARTITION DES CIRCUITS SPECIAUX
SUIVANT LA QUALITE DE L'ORGANISATEUR**

Qualité de l'Organisateur	Nombre de circuits organisés	Pourcentage
Département (1)	9 294	30,8
Commune	8 443	28
Syndicat de communes	8 454	28,1
Etablissement d'enseignement	688	2,3
Association (2) de Parents d'élèves ou Familiale	3 218	10,7
Autre (Transporteurs)	20	€
TOTAL	30 117 (32 819)	100

(1) 14 Départements sont organisateurs uniques, 9 Départements sont organisateurs de plus de 80 % des circuits, 6 Départements sont organisateurs de plus de 50 % des circuits. Au total, 46 Départements sont organisateurs.

(2) Depuis le décret du 4 mai 1973, une association n'a plus la possibilité d'organiser des services nouveaux.

REPARTITION DES CIRCUITS SPECIAUX SUIVANT L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE PAR LE TRANSPORTEUR

Activité principale du transporteur (APE)	Nombre de circuits	Pourcentage
Transport Urbain de Voyageurs APE 6921	502	1,7
Transport Routier de Voyageurs APE 6922	18 862	62,6
Autres Transports APE 6800 à 7499, sauf 6921 et 6922	2 063	6,9
Activités autres que le Transport, Particuliers APE 0001 à 6799 et 7500 à 8199	5 246	17,4
Administration APE 9000 à 9999	3 444	11,4
TOTAL	30 117 (32 819)	100,0

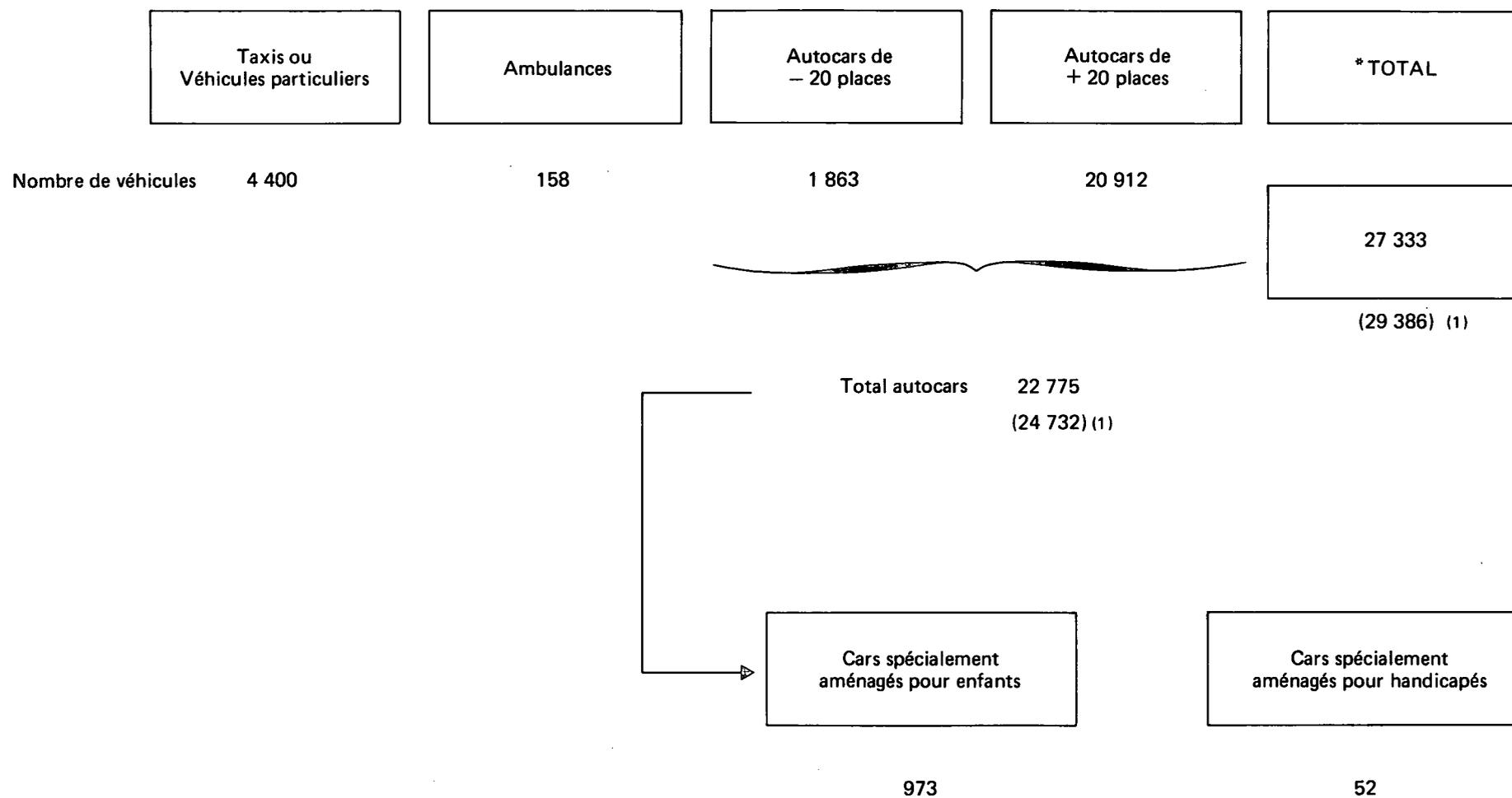
12

REPARTITION DES CIRCUITS
SUIVANT LA DISTANCE JOURNALIERE QUE L'ON Y PARCOURT

(pour une journée scolaire normale)

de 20 en 20 km	Nombre de circuits	
- 20 km	2 442	
20 à 39 km	7 021	Rappel : Distance journalière moyenne parcourue sur un circuit → 59,3 km
40 à 59 km	7 772	
60 à 79 km	5 720	
80 à 99 km	3 506	
100 km et plus	3 656	
TOTAL	30 117	(32 819)

COMPOSITION DU PARC HABITUELLEMENT UTILISÉ POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE



(1) Valeurs estimées.

* Il est possible que certains véhicules soient utilisés sur plus d'un circuit. Ils peuvent alors être comptés plusieurs fois. D'après les déclarations des départements, nous pouvons estimer que cette réutilisation représente 10 % du parc réel.

VENTILATION DES VEHICULES SUIVANT LA DISTANCE QUOTIDIENNE PARCOURUE

	Taxis ou V.P.	Ambulances	Autocars de - 20 places	Autocars de + 20 places	Total Autocars	TOTAL
Ensemble	4 400	158	1 863	20 912	22 775	27 333 (29 386)
- 20 km	734	8	156	799	955	1 697
de 20 à 39 km	1 616	53	512	3 149	3 661	5 330
de 40 à 59 km	925	42	455	5 040	5 495	6 462
de 60 à 79 km	496	27	317	4 489	4 806	5 329
de 80 à 99 km	298	16	190	3 022	3 212	3 526
100 km et plus	331	12	233	4 413	4 646	4 989

DONT

Cars spécialement aménagés
pour enfants

973

65

273

278

168

84

105

Cars spécialement aménagés
pour handicapés

52

0

3

6

3

3

37

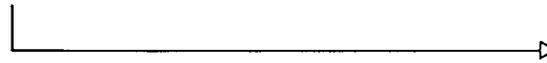
LE COUT DES CIRCUITS SPECIAUX

(1) COUT AU KILOMETRE (en francs)



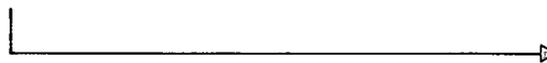
3,56

(2) COUT A L'ELEVE TRANSPORTE A LA JOURNEE



5,41

(3) COUT ANNUEL MOYEN PAR ELEVE TRANSPORTE (en francs)



986,7

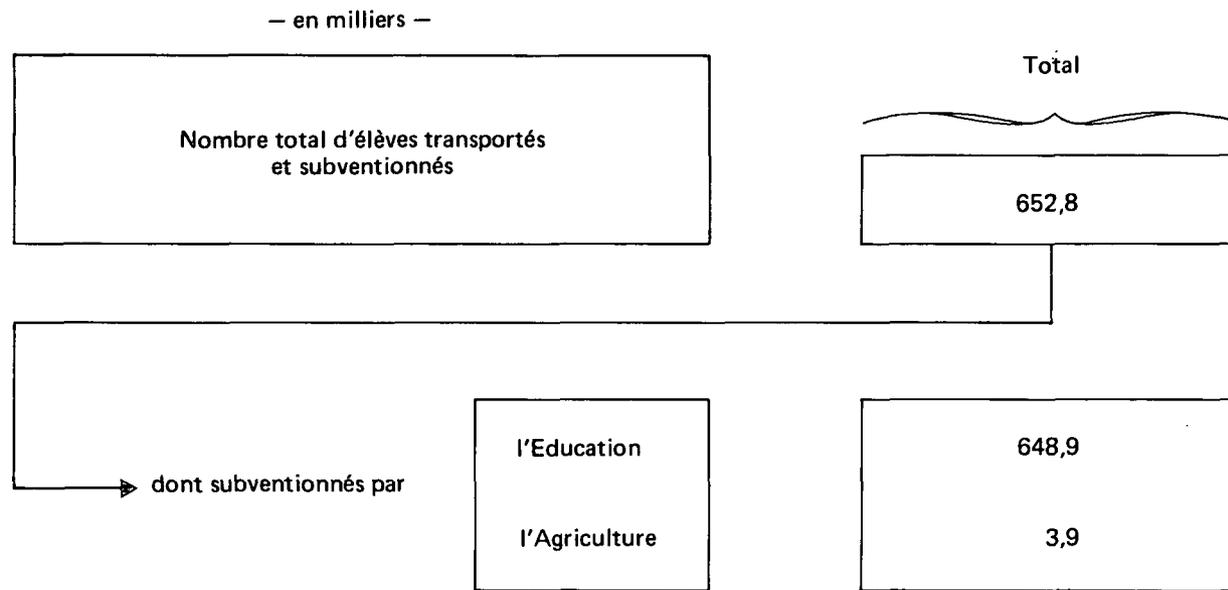
(4) COUT TOTAL ANNUEL (en millions de francs)



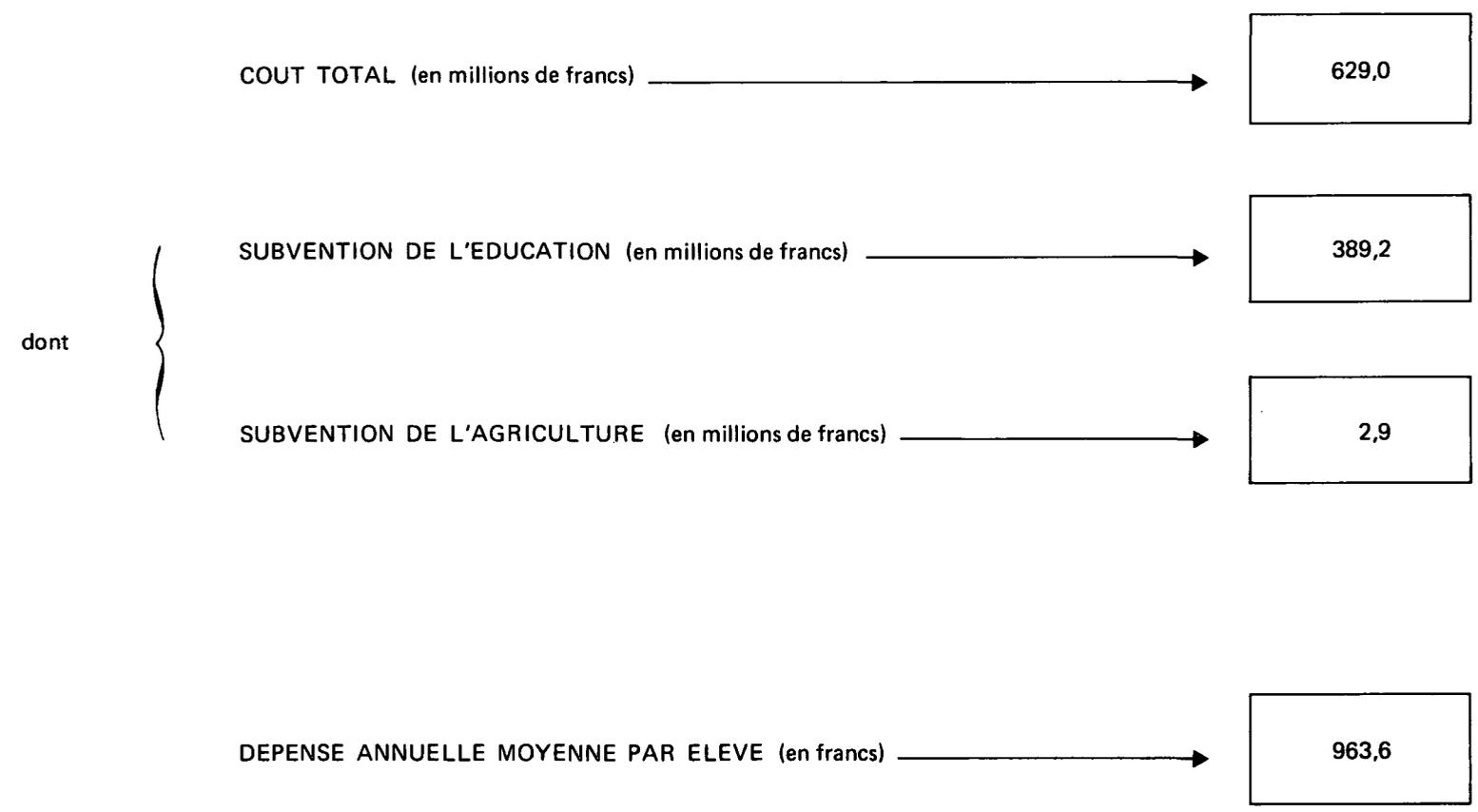
1 162,0 (1 270,5)

B - LES SERVICES REGULIERS
(Année scolaire 1978-1979)

NOMBRE D'ELEVES TRANSPORTES SUBVENTIONNES



LE COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE PAR LIGNES REGULIERES



Imprimerie Etienne-Julien/Paris
Tél. 783.89.81